

Contrat de mariage ou pas

Par quenimido, le 16/01/2015 à 08:38

Bonjour,

Je veux me marier dans l'année 2015, mais je suis en liquidation judiciaire pour une activité commerciale en nom propre et un jugement en novembre vient d'être rendu pour une liquidation traditionnelle et non simplifiée (maximum 2 ans à compter de novembre 2014. Doisje faire un contrat de mariage, mon futur mari peut t'il être sollicité pour une dette contractée avant mariage et dont il est totalement étranger et le jugement devant se rendre après le mariage les biens (télé, ordi,....) qui seront chez nous seront ils saisissables, mais ci c'est lui qui les à amener. d'ou ma demande contrat de mariage ou pas ?

Merci à tous ceux qui vont me lire et me donner une réponse.

Cordialement.